



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 20 février 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 17h33.

2. Prière

Le conseiller Michel Levert fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-28

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

- 9.2. Pétition présentée par Sarma Merdian relativement à la hausse de frais proposée pour les associations mineures;
- 5.6. Dossier des ressources humaines.

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)

5. **Réunion à huis clos**

RÉSOLUTION 2019-29

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019

5.2. Révision de la structure organisationnelle

5.3. Reclassification / Embauche - Poste d'urbaniste

5.4. Dossier des ressources humaines - Demande d'employés

5.5. Nomination - Commissaire à l'intégrité

5.6. Dossier des ressources humaines

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 17h39 et retournent dans la salle du conseil à 19h05.

RÉSOLUTION 2019-30

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. **Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel. Il explique également que la révision des salaires sera discutée lors de la prochaine réunion à huis clos.

RÉSOLUTION 2019-31

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de M. Nicholas Denis à titre d'urbaniste II à temps plein, effectif le 11 mars 2019 et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de M. Nicolas Denis soit établi à la Classe 3, niveau 1 de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Mme Claire Lemay soit promu à titre d'urbaniste III niveau 1, tel que recommandé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-32

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la greffière et le maire soit mandatés de négocier une entente similaire à l'entente fournie par les CUPR, avec l'intention de nommer de M. John Saywell en tant que commissaire à l'intégrité pour la Cité de Clarence-Rockland lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

ADOPTÉE

7. Annonces

Le conseiller André J. Lalonde fait un rapport sur la 49e édition Carnaval de Clarence Creek.

8. Période de Questions/Commentaires

Yves Laviolette, 1058 Baseline, explique que lorsque la décision sur sa problématique de drainage a été prise, il n'a pas eu l'occasion de présenter son dossier. Il demande au conseil de prendre une décision relativement au prolongement des nouvelles infrastructures installées près de sa propriété, puisque celles-ci pourront être affectées par son problème de drainage. Il ajoute qu'il est prêt à procéder aux travaux nécessaires pour un cout moindre que celui estimé par le département d'Infrastructure, car il ne veut pas procéder à l'inscription d'un drain municipal.

Suite aux questions, Julian Lenhart explique qu'il n'y a pas de politiques en place pour gérer ce type de situation et c'est une des raisons principales pour lesquelles le département ne recommande pas d'effectuer les travaux, mais plutôt de procéder à l'inscription d'une servitude. Il ajoute que la proposition de M. Laviolette ne peut être appliquée, car il n'y aura pas de contrôle sur l'exécution et la qualité des travaux.

Suite aux questions, M. Lenhart explique qu'aucune analyse n'a été faite relativement à la durée du fossé, notamment car il s'agit d'une propriété privée.

André Sarault, 103 Pigeon, explique la rue Alma devrait être désignée comme sens unique, car elle est étroite et assure le lien avec les écoles et le YMCA. Le maire Desjardins explique que le conseiller Grimard a présenté une résolution de membre portant sur ce sujet, laquelle sera considérée à la prochaine réunion régulière lorsque le conseiller Carl Grimard sera présent.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre du conseiller Carl Grimard au sujet des rues étroites

Le maire Desjardins informe le public que suite à l'absence du conseiller Carl Grimard, sa résolution de membre est différée à la prochaine réunion régulière.

9.2 Pétition présentée par Sarma Merdian relativement à la hausse de frais proposée pour les associations mineures

Steve Whittaker, 1254 chemin Pilon, présente cette pétition et exprime ses inquiétudes quant à l'augmentation des frais de glace pour les associations mineures. Suite aux questions, Pierre Boucher confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentations entre 2011 et 2017 pour les associations mineures.

Suite aux questions, M. Boucher confirme que les augmentations des frais s'appliqueront à partir du mois de septembre pour les sports de glace.

Robin Barré, 3265 chemin Drouin, explique qu'elle vient appuyer les propos de M. Whittaker concernant l'augmentation de frais. Elle explique les défis rencontrés par l'association quant au processus de réservation de glace et aux frais à déboursier.

Suite aux discussions, Frédéric Desnoyers explique que l'augmentation des taux de glace correspond à un revenu additionnel de 10 300\$ au budget 2019 proposé.

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-33

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 20 février 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes

- a. Réunion régulière du 4 février 2019
 - b. Comité plénier du 4 février 2019
- 10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:
- a. Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en accessibilité du 12 juin 2018
 - b. Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en accessibilité du 20 novembre 2018
 - c. Comité d'aménagement du 5 décembre 2018
 - d. Comité d'aménagement du 9 janvier 2019
- 10.3. La recommandation suivante du comité plénier du 4 février 2019
- a. Politique de commandite municipale
- 10.4. Résolution pour nommer des membres aux comités et conseils d'administration
- 10.5. Résolution pour embaucher un coordonnateur de projets
- 10.6. Résolution pour adopter les comptes payés pour la période du 13 janvier 2019 au 10 février 2019, au montant de 3 327 202,00 \$
- 10.7. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 30 décembre 2018 au 26 janvier 2019, au montant brut de 944 684,64 \$ et montant net de 650 726,88 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-33

10.3a. ATTENDU QUE *la municipalité conclut des ententes mutuellement bénéfiques avec des entreprises ou organisations externes dans lesquelles la partie externe contribue des fonds, des biens ou des services à un projet ou une initiative municipale en contrepartie d'une reconnaissance ou promotion ; et*

ATTENDU QUE *la politique proposée vise à fournir des lignes directrices, à décrire le processus de conclusion d'ententes de commandite, d'assurer le respect de l'intérêt public ainsi que de protéger l'intégrité des services municipaux ;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE *le conseil municipal adopte la politique de commandite municipale proposée par les Services communautaires, tel que recommandé.*

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Isabelle Chartrand soit nommé à titre de membre du comité consultatif sur l'environnement.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Robin Kilroy soit nommée à titre de membre du comité consultatif pour le parc de chiens sans laisse et que l'administration continue d'annoncer les six (6) postes vacants via le site web de la Cité et les réseaux sociaux, puisque ce comité ne peut devenir actif sans avoir au moins trois (3) autres membres.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les individus suivants soient nommés à titre de membres du comité consultatif pour le parc Du Moulin :

- Michel Arpin
- Gérald C. Beauchamp
- Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Luc Boileau soit nommé à titre de membre du comité consultatif des sentiers récréatifs.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2019-21 soit adopté afin d'ajouter la nomination de M. André Sarault à titre de membre du comité des normes de bienfonds.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'embauche de M. Charles Bonneau à titre de coordonnateur de projets à temps plein, effectif le 11 mars 2019 et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le salaire de M. Charles Bonneau soit établi à la Classe 1, niveau 1 de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

10.6 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 13 janvier 2019 au 10 février 2019, au montant de 3 327 202,00 \$ soient adoptés tel que recommandé.

10.7 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 30 décembre 2018 au 26 janvier 2019, au montant brut de 944 684,64 \$ et montant net de 650 726,88 \$, soient adoptés tel que recommandé.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Adoption du Budget 2019

Suite aux questions, Brian Wilson explique les méthodes utilisées pour déterminer le budget pour le salaire de formation des pompiers volontaires. Il

confirme que ces montants se basent sur des estimations, notamment parce qu'il est impossible de déterminer le nombre d'interventions à faire durant l'année.

Suite aux questions, Pierre Boucher confirme que la pression budgétaire pour réduire de 2% l'augmentation des frais usagers pour les activités sportives correspond à un montant de 7 700,97\$.

RÉSOLUTION 2019-34

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'augmentation proposée de 4% pour les frais de locations pour les activités sportives soit réduite de 2%, représentant un montant de 7 800\$; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le budget des Salaires pour la formation des incendies (1-4-2131-1120) soit réduit de 7 800\$ afin d'adresser cette pression budgétaire.

ADOPTÉE

11.3 Amendement au plan officiel et au règlement de zonage– Stéphane J. Lalonde pour Eastern Ontario R. E. Investors Inc. – 1026 Laurier

RÉSOLUTION 2019-35

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE la Déclaration de principes provinciale, le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, et le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland incluent tous des politiques pour promouvoir le développement intercalaire et la densification à l'intérieur de la zone bâtie de l'aire urbaine; et

ATTENDU QUE les propriétaires de la propriété décrite comme étant le 1026 rue Laurier ont l'intention d'ajouter 5 appartements additionnels au sous-sol du bâtiment de condos existant, pour un total de 32 unités sur la propriété;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2019-18, visant à amender le Règlement de zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 (R1) » à « Zone résidentielle de densité 3 – exception 36 (R3-36) » pour une partie de la propriété au 1026 rue Laurier et afin de changer les dispositions de la zone R3-36, tel que recommandé par le département d'infrastructures et aménagement du territoire, soit adopté; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2019-19, visant à amender le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland afin de changer la désignation de « Résidentiel à moyenne densité » à « Résidentiel à haute densité », ainsi que d'ajouter la politique 5.6.4.3 pour la propriété au 1026 rue Laurier, tel que recommandé par le département d'infrastructures et aménagement du territoire, soit adopté.

ADOPTÉE

11.4 Demande des Services Communautaires Prescott-Russell au sujet de la location gratuite de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek

RÉSOLUTION 2019-36

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE les Services Communautaires de Prescott-Russell est un organisme sans but lucratif offrant des services de support à domicile pour les aînés de Prescott & Russell; et

ATTENDU QUE la location gratuite de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek est demandée par cet organisme pour organiser des diners mensuels s'adressant aux aînés de la région, dans le but de briser l'isolement;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland accorde à l'organisme Services Communautaires de Prescott-Russell le droit d'utiliser la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek pour un tarif réduit correspondant aux frais d'exploitation de la Cité, tel qu'identifié dans le rapport LOI2019-02-02.

ADOPTÉE

11.5 Appel au règlement de zonage – 2164 Landry (Réduction de DMS Michel Leblanc)

RÉSOLUTION 2019-37

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le conseil a approuvé l'amendement au règlement de zonage soumis par Michel et Hélène Leblanc pour le 2164 chemin Landry (numéro de dossier D-14-512) contre la recommandation du département d'Infrastructure et d'aménagement du territoire; et

ATTENDU QUE Mme Monique Halloran du 2320 chemin Landry a soumis un appel à la décision du conseil au Tribunal d'Appel d'Aménagement Local; et

ATTENDU QUE le conseil a recommandé le 17 décembre 2018 d'essayer une technique de règlement des différends afin d'essayer de résoudre l'appel; et

ATTENDU QUE la technique de règlement des différends n'a pas conduit d'entente entre les parties et qu'un appel au TAAL sera déposé;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration d'engager les services d'un urbaniste externe et d'un conseiller juridique dans le but d'avoir une représentation adéquate auprès du Tribunal d'Appel d'Aménagement Local.

ADOPTÉE

11.6 État de la rémunération et des indemnités 2018

RÉSOLUTION 2019-38

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2018 conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités, tel que présenté au rapport no. FIN2019-008, soit adopté.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-39

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2019-17 - Levée de l'assujettissement aux parties de lot – CH Clément
Construction – Boulevard Docteur Corbeil

12.2. 2019-20 - Règlement relatif aux licences de commerces

12.3. 2019-22 - Politique sur la protection du couvert forestier et de la végétation naturelle

12.4. 2019-24 - Entente de servitude - partie 1 du Plan 50R-10806

ADOPTÉE

11.1 Adoption du Budget 2019

Pause de 20h30 à 20h40.

RÉSOLUTION 2019-40

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-09, visant à établir les estimations budgétaire pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

11.2 Règlement de l'Ontario 284/09

RÉSOLUTION 2019-41

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport préparé selon le Règlement de l'Ontario 284/09 pour le budget 2019, soit adopté tel que présenté à l'annexe « A » du rapport no. FIN2019-001.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-42

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-23, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 20 février 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h51.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe